

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gil THOMAS, Maire.

Présents : CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CALLENDRIER Michèle/ SANDRAL Linda.

Procuration(s) : Michelle CALLENDRIER à Gil THOMAS/ Linda SANDRAL à Serge LEYDIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine VUARGNOZ

Date de la convocation : 8 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur la commune,
2. Promesse de vente d'une partie de la parcelle communale ZE276 aux Lanches à la Sté LES PRAIRIES C&L (Mme Lacroix)
3. Acquisition par la commune de la parcelle ZE 88 à Pessinges - les Croix appartenant à la SEMCODA à l'euro symbolique (régularisation).
4. Coupe de bois sur pied : décision - octroi au plus offrant
5. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 est adopté à l'unanimité

1. Conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur la commune.

Délibération N° 2023/35

Monsieur le MAIRE INFORME le conseil municipal qu'il convient de délibérer s'agissant du nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

Dans le cadre de la construction de logements sociaux, en contrepartie d'une garantie financière des emprunts, d'un apport de terrain ou d'un financement, la commune contracte des droits de réservation de logements sociaux auprès des bailleurs sociaux. Ces droits de réservation permettent de proposer des candidats demandeurs, en vue de l'attribution d'un logement social.

La loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 et le décret n°2020.145 du 20 février 2020 disposent que dorénavant les réservations devront être gérées en flux annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE, le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

AUTORISE, M. Le Maire à conclure des conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur la commune.

2. Promesse de vente d'une partie de la parcelle communale ZE276 aux Lanches à la Sté LES PRAIRIES C&L (Mme Lacroix)

Délibération N° 2023/38

Monsieur le MAIRE RAPPELLE le projet de construction d'une résidence sénior conduit par Mme Lucie LACROIX (Sté les PRAIRIES C&L). Le géomètre COLLOUD a procédé au bornage de la parcelle communale ZE 276 aux Lanches et produit le plan provisoire de division. Ainsi le ténement cédé par la commune à Mme Lacroix serait de 4431m².

Le projet d'acte de promesse de vente a été rédigé par l'office notarial HILARD-MANZI.

FF : c'est une recette conséquente pour la commune.

Maire : oui d'autant que le projet de Pessinges est caduc et que par voie de conséquence nous n'avons plus de partenaire pour l'acquisition de la fruitière. Aussi nous avons bien besoin de cet apport financier. Nous avons également d'autres terrains communaux propices à la vente ce qui pourrait nous aider à financer la sécurisation du carrefour nord et l'acquisition en 2024 du bâtiment de la fruitière.

CC : à souligner qu'en ce qui concerne la transaction avec Mme LACROIX il reste environ une superficie communale de 3000m² qui permettent de garder une ouverture verte sur le chemin du Miroir des Eaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de Me HILLARD-MANZI, notaire à Thonon les Bains.

3. Acquisition par la commune de la parcelle ZE 88 à Pessinges - les Croix appartenant à la SEMCODA à l'euro symbolique (régularisation)

Délibération N° 2023/36

Monsieur le MAIRE INFORME qu'à la demande de l'office notarial une régularisation administrative doit être faite s'agissant de cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

RETIRE la délibération du conseil municipal N°2023/32 du 13 juin 2023 en raison du fait que l'acquisition ne peut être faite à titre gratuit.

DECIDE de l'acquisition par la commune de la parcelle ZE 88, à l'euro symbolique d'une contenance de 94 centiares, sise au lieudit « les Croix » à Pessinges

4. Coupe de bois sur pied : décision - octroi au plus offrant

Délibération N° 2023/37

Monsieur le MAIRE INFORME que 5m³ de bois entreposés devant le point propre « aux Lanches » ont été proposés à la vente au plus offrant par voie d'affichage et via la plateforme Illiwap en date du 31/07/2023.

IL INDIQUE que 6 offres ont été reçues entre le 9 août et le 21 août et que la meilleure offre est celle de M. NOEL Jean-François au prix de 260€.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, RETIENT cette offre.

5. Questions diverses

o Personnel communal

▪ Recrutement : poste secrétariat général

Monsieur le Maire informe les conseillers que les deux séances de jury de recrutement qui ont eu lieu début juillet, ont permis de retenir la candidature de Mme Lauriane BAUD qui sera recrutée à partir du 1^{er} décembre 2023 au poste de secrétaire générale de mairie en remplacement de Mme Mireille BERNARD, en raison de son départ en retraite le 31 décembre 2023. Mme BAUD bénéficie d'une expérience très intéressante dans le cadre de remplacements au poste de secrétaire générale auprès de bon nombre de petites collectivités en tant que secrétaire itinérante au CDG69.

▪ Agents voirie : M. FREZIER étant en arrêt de travail depuis le 31 août, M. REQUET fait le maximum pour gérer la voirie, les bâtiments et les espaces verts.

- **Manifestations estivales et à venir**
 - Course pédestre du « Miroir des Eaux » du 26/08 : tout s'est bien déroulé, il est toutefois difficile de trouver des bénévoles ce qui met peut-être en suspend l'édition 2024.
 - Evian vélo course du 03/09 : cette course cycliste représente une importante organisation. Cette année elle n'a pu se dérouler lors du 14 juillet en raison du Tour de France. On notera quelques incivilités routières avec des comportements irresponsables. Evian vélo est partant pour organiser à nouveau cette course lors du 14 juillet 2024.
 - 14 juillet : la fête s'est bien déroulée. Les familles semblaient satisfaites et ont été sensibles aux prix très bas pratiqués à Cervens par rapport aux communes environnantes pour ce type d'évènement.
 - Le Rendez-vous Gourmand organisé par le CCAS de Cervens aura lieu le dimanche 5 novembre.
- **Voirie communale**
 - Route de l'église : les travaux d'enrobés auront lieu durant les vacances de Toussaint, fin octobre début novembre.
 - Terrain de sport : l'enrobé du terrain de sport devrait être refait courant octobre par l'entreprise « Colas ».
- **Ecole**

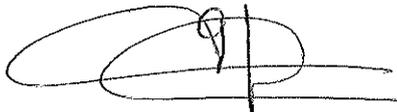
La nouvelle direction de l'école élémentaire (3 classes) est assurée par Mme Diane MASSARDIER. Dans un nouveau dynamisme, suivi par l'APE de Cervens, elle envisage de conduire plusieurs projets dont « le savoir rouler ».
- **Thonon Agglomération (TA) :**

Une invitation des conseillers municipaux de l'ensemble des communes du territoire de TA, devrait être adressée par le Président de TA à l'occasion de ses vœux en janvier 2024, chose qui n'a pu être réalisée lors du renouvellement du conseil d'administration et de l'élection du nouveau président en 2020 en raison du COVID.
Le président de TA devrait également rencontrer tous les agents du territoire de TA lors d'un forum prévu en juin 2024.
- **Conseil Départemental 74 :**

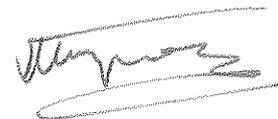
Les conseillers départementaux et les maires du canton seront accueillis à Cervens le 15 septembre en matinée dans le cadre des attributions de subventions 2023 issues des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS).
- **Voisinage :**

Serge Leydier fait remarquer que depuis le début de l'été les gens se plaignent en raison du bruit généré par de nombreuses fêtes privées. Le Maire indique que ceux-là même seront convoqués pour en discuter et que la moindre des choses de leur part serait d'avertir au préalable la mairie et les voisins proches.

Le Maire
Gil THOMAS



La secrétaire de séance
Catherine VUARGNOZ



Prochaine réunion du conseil : le 10 octobre 2023
Fin de la séance : 21 H 15